

FINANCEZ VOS PROJETS

DE CHALEUR RENOUVELABLE



Avec le **Fonds Chaleur**, bénéficiez d'aides aux études, à l'investissement et d'un accompagnement gratuit, neutre et indépendant pour vos projets de **production de chaleur renouvelable**.

CHOISISSEZ LA SOLUTION ADAPTÉE À VOTRE BESOIN



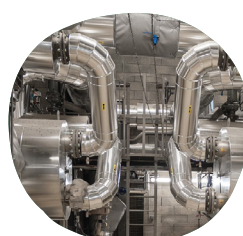
BIOMASSE
(bois plaquettes
ou granulés)



**SOLAIRE
THERMIQUE**



**RÉSEAUX
DE CHALEUR**
alimentés par
des énergies
renouvelables



**RÉCUPÉRATION
DE CHALEUR FATALE**



GÉOTHERMIE

LES BONNES RAISONS DE PASSER À LA CHALEUR RENOUVELABLE

- Maîtrisez votre facture énergétique pour gagner en compétitivité
- Sécurisez votre approvisionnement énergétique
- Réduisez efficacement l'impact carbone de votre activité
- Participez à la transition écologique du territoire & favorisez le développement de l'emploi local

PROFITEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

Des conseillers chaleur renouvelable de l'ALEC du Pays de Rennes,
à vos côtés tout au long de votre projet :

- ✓ un accompagnement technique personnalisé,
de la conception à la phase d'exploitation
- ✓ le montage de vos dossiers d'aides financières
aux études et investissements



BÉNÉFICIEZ D'AIDES POUR VOTRE PROJET



AIDES À LA DÉCISION

Des études financées jusqu'à 80 %
Études de faisabilité et assistance à maîtrise d'ouvrage.



AIDES À L'INVESTISSEMENT

Jusqu'à 65 % du montant de vos travaux
En fonction de la production de chaleur de l'installation.

PASSEZ À L'ACTION, CONTACTEZ-NOUS !



Fanny PERRIER



fonds-chaleur@alec-rennes.org



02 56 856 633



Plus d'informations sur : www.alec-rennes.org

LE FONDS CHALEUR, EN BREF

C'est un dispositif mis en place par l'Etat pour répondre aux besoins de production de chaleur tout en favorisant le développement des énergies renouvelables.

Sur le territoire du Pays de Rennes, l'**ADEME**, le **SDE35**, ont signé un 3^e contrat de chaleur renouvelable territorial en partenariat avec le Pays de Rennes et les 4 EPCI.

L'**Agence locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC)** est chargée d'animer ce dispositif et d'accompagner les porteurs de projets situés sur le territoire.

